

Conditionner ses oeufs : créer son centre d'emballage agréé, quels investissements, quelles dérogations

Objectifs

Vous souhaitez ou vous avez besoin de vendre à un intermédiaire commercial.

Contenu

Présentation des projets respectifs
La réglementation en vigueur en matière de conditionnement d'oeufs
Exemples de dossier d'agrément existant
Les besoins en investissements, selon les cas
Constituer son propre dossier d'agrément
Constituer son Plan de Maitrise Sanitaire

Infos complémentaires



Durée de la formation 1 jour(s)

Tarifs

Adhérent 80E/J€
Non adhérent 90E/J€
gratuit pour les agriculteurs éligibles
VIVEA

Plus de renseignements

Joseph RANDRIAMANANANDRO
agribiovar.randria@bio-provence.org
Agribio 83
Maison du Paysan - ZAC de la Gueiranne
83 340
CANNET DES MAURES
Tel. 04 94 73 24 83

Taux de satisfaction : %



Modalités d'accès :

Dates, lieux et intervenants

18 mai 2017

09:00 - 17:00 (7hrs)

83340 Le CANNET DES MAURES

Jean Jacques GARBAY (Eleveur en midi Pyrénées)